

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MAI 2011

PRÉSENTS : Pascal PONCET, Suzanne RICHARD, Jean-Yves FARJON, Bernard MEIER, Marie-France COUDOUR, Sabine FIVET, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Gérard REBOULET, Patrick MOUSSÉ, Jean-Yves MOISSONNIER, Jean-Michel BRISSAY-CHATRE, Cyril EPINAT.

ABSENTS EXCUSÉS : Madeleine VEILLAS (procuration à Bernard MEIER), Nicolas OSSÉDAT (procuration à Pascal PONCET).

TROTTOIRS ET DIVERS AMÉNAGEMENTS DU CENTRE-BOURG DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE

Par délibération du 26 mars 2011, était approuvé le dossier de consultation des entreprises présenté par le bureau d'études REALITES, pour un montant de travaux estimé à :

Tranche ferme : 60 170,50 HT
Tranche conditionnelle 1 : 4.255,50 HT
Tranche conditionnelle 2 : 4.869,00 HT
Option 1 : 10.800,00 HT
Option 2 : 17.940,00 HT

Trois entreprises ont été consultées par le bureau d'études (RICHARD TP, EIFFAGE TP, CHAVANY) le 22 avril 2011 avec remise des offres fixée au 20 mai 2011.

L'entreprise RICHARD a fait parvenir une lettre d'excuses.

EIFFAGE TP et CHAVANY ont fait parvenir une offre.

Ces deux offres se sont avérées être bien supérieures à l'estimation initiale (erreur dans le quantitatif du bureau d'études expliquait en partie l'écart entre l'estimation et les propositions).

Le Maire a décidé de négocier avec ces deux entreprises comme le prévoit une procédure adaptée (M.A.P.A.). Une demande de rabais a immédiatement été demandée aux entreprises EIFFAGE et CHAVANY :

L'entreprise CHAVANY a confirmé son prix ;

L'entreprise EIFFAGE a revu son prix.

Le tableau ci-dessous fait figurer les nouvelles propositions.

Entreprises	Tranche ferme HT	Tr. Cond. 1 HT	Tr. Cond. 2 HT	Option 1 HT	Option 2 HT
EIFFAGE	59.937,02	4.199,48	5.696,01	6.562,80	17.976,80
CHAVANY	69.080,30	4.713,30	5.975,45	8.100,00	20.884,00

L'analyse des offres effectuée par REALITES, propose de retenir l'offre la moins-disante : offre d'EIFFAGE TP.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre d'EIFFAGE TP et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes. (les tranches conditionnelles 1 et 2 seront débloquées selon la volonté de la Commune - l'option 2 « béton désactivé » est retenue).

BUDGET ASSAINISSEMENT EMPRUNT / DÉSIGNATION DE L'ORGANISME PRETEUR

Lors du dernier conseil municipal, le principe de consulter les organismes bancaires pour un prêt d'un montant de **1.000.000 €** était adopté.

Les quatre agences locales ont été consultées et trois ont répondu aux conditions suivantes :

banque	échéance trimestrielle		échéance annuelle		Durée	COUT TOTAL
	taux	montant	taux	montant		
Caisse Epargne	4,93	16.317,14	4,96	65.288,16	30 ans	1.958.056.80 €
Crédit Mutuel	4,85	15.859,04	4,95	64.681,14	30 ans	1.903.084.80 €
Crédit Agricole*	Fixe :4,07	18.508,33			30 ans	1.615.587.76 €
	Variable :Entre 2,97 et capé à 4,97**	15.758,33				<i>1.449.212.80 €</i>
		20.758,33				<i>1.751.712.80 €</i>

***particularité : placement avec amortissement constant du capital donc échéances dégressives donc capital remboursé plus vite donc capacité d'emprunt rétablie plus vite.**

**** taux variable actuellement à 2.97 % capé à 4.97 % remboursement par anticipation possible sans frais.**

La proposition du Crédit Agricole retient particulièrement l'attention. Un rendez-vous en Mairie est sollicité dans le courant de la semaine prochaine avec l'Adjointe aux Finances, deux conseillers et un responsable du Crédit Agricole afin de négocier au mieux sur les bases ci-dessus. Le conseil municipal décide donc à l'unanimité de donner pouvoir à l'Adjointe aux Finances et aux deux conseillers.

REGLEMENT DU CIMETIERE MODIFICATION D'UN ARTICLE

Le règlement du cimetière validé en août 2010, ne prévoyait pas la possibilité d'installer des stèles sur les cavurnes. A l'unanimité, le conseil considère qu'il convient de modifier cette disposition en les autorisant avec une dimension de 0,60 m X 0,80 m en matériau minéral et d'une couleur identique à celle de la couverture de la cavurne.

De plus, le conseil décide à l'unanimité de fixer la longueur des tombes et caveaux à 2,40 m au lieu de 2, 20 m.

Le règlement sera donc ainsi modifié.

REGLEMENT DU LOTISSEMENT LA BERTONNIERE MODIFICATION D'UN ARTICLE

Les co-lotisseurs veulent apporter des modifications au règlement du lotissement « Le Clos de la Bertonnaire », notamment au paragraphe traitant des « locaux annexes ». Le conseil ne s'oppose pas à ce changement. Cependant le projet de modification n'étant pas encore parvenu en mairie à ce jour, le sujet sera ultérieurement abordé.

VENTE D'UNE SECTION DE COMMUNE AU VILLAGE DE VAUDIER PRÉCISION DE LA SURFACE

Afin de fixer une date pour le scrutin permettant aux électeurs du hameau de Vaudier de s'exprimer quant à la vente d'une partie d'une section de commune à Monsieur DOS SANTOS, la Sous-Préfecture demande de délibérer pour que soit précisée la surface de la parcelle à vendre, soit 36 m².
Nota : un plan avait pourtant été fourni en annexe de la précédente délibération.
Une délibération complémentaire est donc prise à l'unanimité

SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Voir précédent compte rendu : Projet présenté par Monsieur le Préfet de la LOIRE :

Fusion de Grand Roanne Agglomération et des communautés de communes du Pays de la Pacaudière, du Pays d'Urfé, de la Côte Roannaise, de l'Ouest Roannais et du Pays de Perreux en un seul EPCI

Une réunion d'informations et un débat entre élus des 11 communes intégrées au sein de la CCPU aura lieu à la salle ERA lundi 30 mai 2011 à 20 H 30.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES STATIONS RÉÉMETTRICES DE TÉLÉVISIONS DE NOIRÉTABLE ET DE SAINT JUST-EN-CHEVALET

Toujours dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, certains syndicats dont l'activité particulièrement réduite a été signalée par la Direction Départementale des Finances Publiques, peuvent être dissous.

La commune a reçu un courrier envisageant la dissolution du Syndicat intercommunal de gestion des stations réémettrices de télévisions de Noirétable et de Saint Just-en-Chevalet sur laquelle il faut émettre un avis.

A l'unanimité et s'agissant d'un syndicat « en sommeil » et sans véritable intérêt à ce jour, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à la dissolution programmée par l'Etat.

S.I.E.L. DÉLIBÉRATION DE RÉGULARISATION

Afin de régler une facture du SIEL d'un montant de 1.388,66 €, correspondant à des travaux sur trois points d'éclairage public en 2009/2010, une délibération est nécessaire.
Cette délibération est prise à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

■ TRAVAUX RUE DE THIERS :

le chantier suit son cours. Quelques soucis techniques liés à la « rencontre » de réseaux non identifiés ont quelque peu perturbé l'avancement.

■ URBANISME

La municipalité engage un certain nombre d'actions auprès de particuliers visant à régulariser certaines situations voire à faire reprendre certains travaux.

■ CHEMIN DE L'ORMET

La municipalité a décidé de remettre en valeur ce petit circuit touristique. Le projet avance avec le groupe de travail désigné et la collaboration appréciée de François Genevrier illustrateur.

■ JEU DES MILLES EUROS

France inter organisera le 9 août 2011 à 18 H 30 à la salle E.R.A. le jeu des milles euros (ex jeu des milles francs) Une large publicité sera faite. Une spéciale « enfants » peut être envisagée si environ 40 enfants se font connaître en mairie.

■ PARCOURS ETAPE PAR ETAPE

A l'initiative du syndicat mixte des Monts de la Madeleine, une rencontre avec un personnage intéressant, ayant parcouru le monde avec ses deux ânes, est organisée le lundi 20 juin salle ERA. Il s'agit d'une veillée informateur réservée aux initiés et d'un moment d'échange avec l'histoire de notre commune qui pourra ainsi être présentée par cette personne au fil de ses rencontres nationales et internationales.

■ PROCHAIN CONSEIL EXCEPTIONNEL fixé par obligation le VENDREDI 17 JUIN 2011 à 19 H :

Ordre du jour : désignation de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants, issus du Conseil Municipal, en vue du scrutin des Sénatoriales le 25 septembre 2011.

Séance levée vers 23h00